

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-07-001

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	12
Nombre de suffrages exprimés	:	12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/07/2025

Étaient présents : CONTÉ Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNOT Evelyne, ESCOBOSA Alain, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre, CASTELNAU Dorothee.

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Dorothee CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance publique du Mardi 3 juin 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance publique du mardi 3 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal du mardi 3 juin 2025,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Dorothee CASTELNAU.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 31 JUIL. 2025

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-07-002

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/05/2025

Étaient présents : CONTÉ Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNOT Evelyne, ESCOBOSA Alain, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre, CASTELNAU Dorothee,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Dorothee CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Convention entre Cii Télécom et la commune de Belfort du Quercy pour la mise en place d'une solution d'appel d'alerte à la population multimédia,

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un protocole mis en place pour envisager des actions opérationnelles afin de protéger la population. L'organisation prévue dans le cadre d'un PCS permet aux collectivités de faire face aux événements majeurs impactant fortement la population et la vie collective. La commune, par délibération n°2024-12-004 du 10 décembre 2024 les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). La téléalerte est un processus qui nous permettra d'alerter les administrés et d'organiser le maintien de leur sécurité. Téléalerte est un automate d'appel d'alerte multimédia, qui nous permettra de lancer une campagne d'alerte rapidement et facilement sur différents médias pour une efficacité optimale. C'est l'assurance d'un message clair, délivré à chacun. Les statistiques d'acquiescement nous protègent en cas de contestation. Tarif négocié préférentiel avec la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne (réduction de 10%). Engagement sur 3 ans au tarif de 540 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** la convention entre la commune et Cii Télécom pour une durée de 3 ans,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire a signer la convention entre les parties et tout document se référant à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Dorothee CASTELNAU.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 31 JUIL. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-07-003

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/07/2025

Étaient présents : CONTÉ Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNUT Evelyne, ESCOBOSA Alain, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre, CASTELNAU Dorothée,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Dorothée CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Tarif d'occupation du domaine public de la journée du 15 août 2025 – fête votive,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des projets du Comité des fêtes de Belfort du Quercy concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du village qui aura lieu les 14 et 15 août 2024, avec l'organisation du vide grenier la journée du 15 août 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **FIXER** à **2€** par jour de fête le mètre linéaire d'occupation du domaine public pour la fête votive traditionnelle du village du 15 août 2025,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des fêtes de Belfort du Quercy à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Dorothée CASTELNAU.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 31 JUIL. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-07-004

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/07/2025

Étaient présents : CONTÉ Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNOT Evelyne, ESCOBOSA Alain, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre, CASTELNAU Dorothée,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Dorothée CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Tarif d'occupation du domaine public pour la fête annuelle de Saint-Geniès du 31 août 2025,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet du Comité des fêtes de Saint-Geniès concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du hameau qui aura lieu le dimanche 31 août 2025 avec l'organisation du vide grenier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **FIXER** à **2€** par jour de fête le mètre linéaire d'occupation du domaine public pour la fête annuelle du hameau de Saint-Geniès, du 31 août 2025,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des fêtes de Saint-Geniès à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Dorothée CASTELNAU.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 31 JUL. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-07-005

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet, à vingt heures trente minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
(POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/07/2025

Étaient présents : CONTÉ Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, COURNUT Evelyne, ESCOBOSA Alain, DEILHES Benoît, ROBERT Jean-Marc, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre, CASTELNAU Dorothée,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Dorothée CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Logement du presbytère – détermination du prix de location mensuel,

Les travaux du presbytère vont bientôt se terminer. Il est nécessaire de définir un montant de loyer qui sera applicable à compter du 15 septembre 2025. Le logement de 90 m² habitable comprend une pièce à vivre avec espace cuisine, 1 salle d'eau, 1 WC et 3 chambres. Le coût total du projet à la charge de la commune s'élève à 214 301,66 € TTC avec déduction faire de la subvention de l'Etat. Après renseignements, sur la commune il est rappelé que le prix au m² s'élève à 11 € (tranche haute). Le remboursement de l'emprunt équivaut à une mensualité de 1 156,57 €.

Il est nécessaire de définir les conditions de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **FIXER** le loyer hors charges du logement situé 120, rue du château 46230 Belfort du Quercy à 850 € mensuel,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à diffuser des annonces et à engager les visites du logement à compter du 1^{er} août 2025,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Dorothée CASTELNAU.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 31 JUIL. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.